



Section de la Somme

Philippe DECAGNY
Secrétaire Général

Amiens le 10 septembre 2010

Monsieur l'Inspecteur d'Académie
Directeur des Services Départementaux
de l'Education Nationale
BP 2706
80026 AMIENS CEDEX

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Par courrier daté du 6 septembre 2010, vous demandez aux directrices et directeurs d'école de remplir le tableau « validation 2010 du socle commun » et de le retourner par voie électronique à l'EN pour le 15 septembre.

Le SE-UNSA vous informe qu'il donne la consigne syndicale suivante : « **Ne pas remplir cette enquête pour l'année scolaire 2009-2010 mais en fin d'année 2010-2011** ».

Plusieurs raisons nous conduisent à lancer cette consigne.

A notre connaissance, aucun texte officiel relatif au socle commun et/ou au livret de compétences ne prévoit que les directeurs doivent communiquer des pourcentages de validations de compétences à l'administration.

Par ailleurs, il est trop tard en septembre pour demander des renseignements sur des données dont on ne dispose plus dans les écoles puisque, pour le CM2, les documents de validation du palier 2 ont été communiqués aux parents et au collège.

Outre le fait qu'il s'agisse encore d'une tâche supplémentaire venant « charger la barque », pour les directrices et les directeurs, ce travail est quasiment irréalisable.

Le SE-UNSA dénonce l'accumulation d'enquêtes en tous genres qui n'ont d'autre but que d'abonder les statistiques, bases de la politique du chiffre et de la performance ignorant la qualité et les conditions de travail des enseignants.

Les directrices et directeurs d'école auront la possibilité de renseigner, le moment venu, s'ils le souhaitent, votre tableau pour les validations de compétences des élèves de CE1 et de CM2 en fin d'année scolaire 2010-2011.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'académie, l'expression de mes sentiments respectueux.